



**DOMITIA EXPERTISES**  
442 Avenue Jean Prouvé  
Ville Active  
30900 NIMES  
Tél : 04 66 02 92 12  
agence@agenda30.fr

**FONDATION ABBE PIERRE**

**Dossier N° 2017-06-0476 #A**

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

## Listes A & B

### DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : **8 rue des Lavoirs**  
**30110 LA GRAND COMBE**  
Référence cadastrale : **AT / Non communiqué**  
Lot(s) de copropriété : **6/11/12/13/25/26**  
Nature de l'immeuble : **Maison individuelle**  
Étendue de la prestation : **Parties Privatives**  
Destination des locaux : **Habitation**  
Date permis de construire : **Non communiquée**

### DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

Propriétaire : **FONDATION ABBE PIERRE – 3 Rue Romainville 75019 PARIS 19EME ARRONDISSEMENT**

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre :

Identification :

### DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE

Opérateur de repérage : **Serge MARINO**  
Certification n°2664631 - BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE - 60, Avenue du Général De Gaulle  
92046 PARISE LA DEFENSE  
 Sans mention  Avec mention  
Formation à la prévention des risques liés à l'amiante conformément à l'arrêté du 23 février 2012

Cabinet de diagnostics : **DOMITIA EXPERTISES**  
**442 Avenue Jean Prouvé Ville Active – 30900 NIMES**  
N° SIRET : **SIRET 752 705 244 00024 - APE 7120B**

Compagnie d'assurance : **ALLIANZ** N° de police : **49366477** Validité : **31/12/2017**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de repérage concerné.

## REALISATION DE LA MISSION

N° de dossier :	<b>2017-06-0476 #A</b>
Ordre de mission du :	L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.
Accompagnateur(s) :	<b>Pas d'accompagnateur</b>
Document(s) fourni(s) :	<b>Aucun</b>
Moyens mis à disposition :	<b>Aucun</b>
Laboratoire(s) d'analyses :	<b>CARSO LSEHL 4, avenue Jean Moulin 69200 VENISSIEUX FRANCE</b>
Commentaires :	<b>Néant</b>

## CADRE REGLEMENTAIRE

- Articles L1334-12-1 à L1334-16, R1334-20, R1334-21, R1334-23 à R1334-29-3 et R1334-29-7 du Code de la Santé Publique
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage

Nota : L'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

## LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU REPERAGE

Ce repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble bâti et susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générée à l'occasion d'opérations d'entretien et de maintenance. Il est basé sur les listes A et B de matériaux et produits mentionnés à l'Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et ne concerne pas les équipements et matériels (chaudières, par exemple).

**Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant. Ce repérage visuel et non destructif ne peut se substituer à un repérage avant réalisation de travaux ou avant démolition.**

## CONCLUSION

**Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport,  
il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.**

### **Locaux ou parties de locaux non visités**

Néant

### **Composants ou parties de composants qui n'ont pu être inspectés**

Néant

## DATES DE VISITE ET D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Visite effectuée le **27/06/2017**

Rapport rédigé à **NIMES**, le **06/07/2017**

Opérateur de repérage : **Serge MARINO**

Durée de validité : **Non définie par la réglementation**

*Signature de l'opérateur de repérage*



*Cachet de l'entreprise*



Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce repérage, basé sur les listes A et B de matériaux et produits mentionnés à l'Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, peut être utilisé pour la vente du bien, la constitution et la mise à jour du dossier technique amiante (DTA) et du dossier amiante parties privatives (DA-PP).

**Attention ! Avant tous travaux ou démolition, ce repérage doit être complété : contactez-nous pour plus d'informations.**

## CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

### Programme de repérage

Il s'agit de la liste réglementaire de matériaux et produits devant être inspectés. Il ne s'agit pas des matériaux et produits effectivement repérés. Si de tels composants amiantés ont été repérés, ils figurent ci-après au chapitre « Résultats détaillés du repérage ».

#### ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE : LISTE A

Composant à sonder ou à vérifier
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

#### ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE : LISTE B

Composant de la construction	Partie du composant
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiantement) et entourages de poteaux (carton, amiantement, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux de cloisons
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...)	Conduits, enveloppes de calorifuges
Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses, bandes)
Vide-ordures	Conduits
<b>4. Éléments extérieurs</b>	
Toitures	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment)

Conduits en toiture et façade

Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée

## Modes opératoires

Nous tenons à votre disposition nos modes opératoires pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante.

## Conditions d'inaccessibilité

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols, ...) par du mobilier, des revêtements de décoration de type synthétique, panneaux, matériaux isolants, cloisons ou tous autres matériaux pouvant masquer des matériaux ou produits contenant de l'amiante, ne peuvent être examinés par manque d'accessibilité.

Les parties d'ouvrage, éléments en amiante inclus dans la structure du bâtiment ainsi que les éléments coffrés ne peuvent être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ou de destruction.




Les prélèvements nécessaires au repérage et entraînant une dégradation des matériaux sont réalisés sous la responsabilité du maître d'ouvrage. Les prélèvements concernant les matériaux ayant une fonction de sécurité (éléments coupe-feu, clapets, joints, ...) ne sont réalisés que s'ils n'entraînent aucune modification de l'efficacité de leur fonction de sécurité.

## Constatations diverses

Néant

## RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE



### Légende des colonnes des tableaux de matériaux et produits repérés

CARACTERISTIQUE	Identifiant	Commentaire
Élément de construction	N°	Numéro de l'élément de construction permettant de faire le lien entre sa description courante et sa description réglementaire
	Désignation	Description courante de l'élément de construction
	Composant / Partie du composant	Description selon le programme de repérage réglementaire (cf. 'Conditions de réalisation du repérage')
Sondages et prélèvements		Prélèvement (P001 : référence du prélèvement) Si le pictogramme est rouge, alors le matériau est amianté
		Sondage : le recensement des sondages n'a pas vocation à être exhaustif D001 : référence de la décision opérateur ZSO : zone de similitude d'ouvrage (se réfère à un prélèvement sur un matériau ou produit de même nature) Si le pictogramme est rouge, alors le matériau est amianté
		Présence d'amiante
	?	Prélèvement en attente de résultat d'analyse
		Les matériaux et produits dont la référence de prélèvement est identique sont de même nature et possèdent les mêmes caractéristiques techniques : quand 'Prélèvement'/'Nombre' = 0 (cf. 'Matériaux ou produits ...'), c'est qu'un sondage a été réalisé pour s'assurer de ces similitudes
	ZH	Zone homogène : partie d'un immeuble bâti présentant des similitudes sur le type de matériau ou produit, la présence d'une protection, l'état de dégradation, l'exposition à la circulation d'air et aux chocs et vibrations, l'usage des locaux
Paroi	A, B, ..., Z	Murs : le mur A est le mur d'entrée dans la pièce, les lettres suivantes sont affectées aux autres murs en fonction du sens des aiguilles d'une montre
	SO	Sol
	PL	Plafond
État de conservation (EC)	1, 2 ou 3	Classification des flocages, calorifugeages et faux plafonds (arrêté du 12/12/2012) : le cas échéant, voir en annexe les grilles d'évaluation
Justification		Indication des éléments qui ont permis de conclure à la présence ou à l'absence d'amiante
Préconisations Recommandations de gestion	EP	Évaluation périodique (arrêté du 12/12/2012)
	AC1	Action corrective de 1 <sup>er</sup> niveau (arrêté du 12/12/2012)
	AC2	Action corrective de 2 <sup>nd</sup> niveau (arrêté du 12/12/2012)







CARACTERISTIQUE	Identifiant	Commentaire
Obligations réglementaires	EVP	Évaluation périodique dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)
	SNE	Surveillance du niveau d'empoussièremment dans l'air (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)
	TCR	Travaux de confinement ou de retrait dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)

## Locaux visités & matériaux et produits repérés

Les (éventuelles) lignes d'éléments de construction en gras (avec pictogrammes 'a' et prélèvements/sondages en rouge) correspondent à des matériaux ou produits contenant de l'amiante, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes. Les autres lignes d'éléments de construction correspondent à des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes, ou n'entrant pas dans le cadre de cette mission.

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
<b>Appartement 3ème étage</b> <b>Entrée</b>	2	Plafond Plâtre Papier-Peint		
	3	Murs Plâtre Papier-Peint (A)		
	4	Murs Plâtre Papier-Peint (B)		
	5	Murs Plâtre Papier-Peint (C)		
	6	Murs Plâtre Papier-Peint (D)		
	7	Sol Carrelages		
	<b>Appartement 3ème étage</b> <b>Chambre 3 partie droite</b>	132	Faux plafond Lambris bois Vernis	
133		Murs Plâtre Papier-Peint (A)		
134		Murs Plâtre Papier-Peint (B)		
135		Murs Plâtre Papier-Peint (C)		
136		Murs Plâtre Papier-Peint (D)		
<b>Appartement 3ème étage</b> <b>Dégagement partie gauche</b>	12	Plafond Plâtre Peinture		
	13	Murs Plâtre Papier-Peint (A)		
	14	Murs Plâtre Papier-Peint (B)		
	15	Murs Plâtre Papier-Peint (C)		
	16	Murs Plâtre Papier-Peint (D)		
	17	Sol Carrelages		
<b>Appartement 3ème étage</b> <b>Chambre 1 au partie gauche</b>	24	Plafond Plâtre Peinture		
	25	Murs Plâtre Papier-Peint (A)		
	26	Murs Plâtre Papier-Peint (B)		
	27	Murs Plâtre Papier-Peint (C)		
	28	Murs Plâtre Papier-Peint (D)		
<b>Appartement 3ème étage</b> <b>Salle d'eau avec WC partie gauche</b>	29	Sol Carrelages		
	36	Plafond Plâtre Peinture		
	37	Murs Plâtre Peinture/Faïence (A)		
	38	Murs Plâtre Peinture/Faïence (B)		
	39	Murs Plâtre Peinture/Faïence (C)		
	40	Murs Plâtre Peinture/Faïence (D)		
	41	Sol Carrelages		
	67	Derrière WC Conduit de fluide pvc		<b>D001</b> 
68	Sous Lavabo Conduit de fluide pvc		<b>D002</b> 	
<b>Appartement 3ème étage</b>	44	Plafond Plâtre Peinture		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
Chambre 2 partie gauche	45	Murs Plâtre Papier-Peint (A)		
	46	Murs Plâtre Papier-Peint (B)		
	47	Murs Plâtre Papier-Peint (C)		
	48	Murs Plâtre Papier-Peint (D)		
	49	Sol Carrelages		
Appartement 3ème étage Cuisine partie gauche	56	Plafond Plâtre Peinture		
	57	Murs Plâtre Papier-Peint (A)		
	58	Murs Plâtre Papier-Peint (B)		
	59	Murs Plâtre Papier-Peint/Faïence (C)		
	60	Murs Plâtre Papier-Peint/Faïence (D)		
	61	Sol Carrelages		
	82	Sous Evier Conduit de fluide pvc		D004 
Appartement 3ème étage Dégagement partie droite	70	Plafond Plâtre Peinture		
	71	Murs Plâtre Papier-Peint (A)		
	72	Murs Plâtre Papier-Peint (B)		
	73	Murs Plâtre Papier-Peint (C)		
	74	Murs Plâtre Papier-Peint (D)		
	75	Sol Carrelages		
Appartement 3ème étage Cuisine partie droite	76	Plinthes Faïences		
	84	Plafond Plâtre Peinture		
	85	Murs Plâtre Papier-Peint/Faïence (A)		
	86	Murs Plâtre Papier-Peint Peinture (B)		
	87	Murs Plâtre Papier-Peint/Faïence (C)		
	88	Murs Plâtre Papier-Peint (D)		
	89	Sol Carrelages		
Appartement 3ème étage Séjour partie droite	95	Sous Evier Conduit de fluide pvc		D005 
	97	Faux plafond Lambris bois Vernis		
	98	Murs Plâtre Papier-Peint (A)		
	99	Murs Plâtre Papier-Peint (B)		
	100	Murs Plâtre Papier-Peint (C)		
	101	Murs Plâtre Papier-Peint (D)		
Appartement 3ème étage Salon partie droite	102	Sol Carrelages		
	113	Faux plafond Lambris bois Vernis		
	114	Murs Plâtre Papier-Peint (A)		
	115	Murs Plâtre Papier-Peint (B)		
	116	Murs Pierres de parement (C)		
	117	Murs Plâtre Papier-Peint (D)		
	118	Sol Carrelages		
	129	Murs Plâtre Papier-Peint (E)		
Appartement 3ème étage Salle de bains partie droite	130	Murs Plâtre Papier-Peint (F)		
	144	Plafond Plâtre Peinture		
	145	Murs Plâtre Peinture/Faïence (A)		
	146	Murs Plâtre Peinture/Faïence (B)		
	147	Murs Plâtre Peinture/Faïence (C)		
	148	Murs Plâtre Peinture/Faïence (D)		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
	149	Sol Carrelages		
	151	Derrière Bidet Conduit de fluide pvc		D006 
	152	Sous Lavabo Conduit de fluide pvc		D007 
Appartement 3ème étage Buanderie partie droite	154	Plafond Plâtre Peinture		
	155	Murs Plâtre Peinture (A)		
	156	Murs Plâtre Peinture (B)		
	157	Murs Plâtre Peinture (C)		
	158	Murs Plâtre Peinture (D)		
	159	Sol Carrelages		
	163	Murs Plâtre Peinture (E)		
	164	Murs Plâtre Peinture (F)		
Appartement 3ème étage Toilettes partie droite	165	Sous Evier Conduit de fluide pvc		D008 
	167	Plafond Plâtre Peinture		
	168	Murs Plâtre Papier-Peint/Faïence (A)		
	169	Murs Plâtre Papier-Peint/Faïence (B)		
	170	Murs Plâtre Papier-Peint/Faïence (C)		
	171	Murs Plâtre Papier-Peint/Faïence (D)		
	172	Sol Carrelages		
	178	Sous Lavabo Conduit de fluide pvc		D009 
	179	Derrière WC Conduit de fluide pvc		D010 
	180	Murs Plâtre Papier-Peint/Faïence (E)		
Appartement Entresol du 2ème au 3ème étage Balcon	181	Murs Plâtre Papier-Peint/Faïence (F)		
	183	Murs Crépi		
Appartement Entresol du 2ème au 3ème étage Toilettes extérieur	184	Sol Carrelages		
	187	Murs Crépi		
	188	Sol Dalles béton		
Appartement RDC Garage	189	Plafond Dalles béton		
	191	Plafond Voute crépi		
	192	Murs Enduit ciment		
Appartement RDC Atelier	193	Sol Dalles béton		
	196	Plafond Voute crépi		
	197	Murs Enduit ciment		
	198	Sol Dalles béton		
Appartement RDC Remise	200	Conduits de fluide Pvc		D011 
	204	Pièce non examinée		
Appartement Sous sol Cave	201	Plafond Dalles béton		
	202	Murs Enduit ciment		
	203	Sol Dalles béton		

## Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Cette rubrique permet de faire le lien entre les matériaux et produits amiantés repérés ci-dessus à la rubrique « Locaux visités & matériaux et produits repérés » et la terminologie réglementaire rappelée à la rubrique « Programme de repérage ». La correspondance s'établit grâce au N° d'élément de construction.

## SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

## APRES ANALYSE

Néant

## Matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Cette rubrique permet de faire le lien entre les matériaux et produits non amiantés repérés ci-dessus à la rubrique « Locaux visités & matériaux et produits repérés » et la terminologie réglementaire rappelée à la rubrique « Programme de repérage ». La correspondance s'établit grâce au N° d'élément de construction.

## SUR DECISION DE L'OPERATEUR

ÉLÉMENT DE CONSTRUCTION		Localisation		Décision		EC	Préco	Photo
N°	COMPOSANT / PARTIE	Local	Paroi	Nbre	Réf.			
67	Conduits de fluides / Conduits	Appartement 3ème étage Salle d'eau avec WC partie gauche			D001			
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante						
68	Conduits de fluides / Conduits	Appartement 3ème étage Salle d'eau avec WC partie gauche			D002			
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante						
82	Conduits de fluides / Conduits	Appartement 3ème étage Cuisine partie gauche			D004			
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante						
95	Conduits de fluides / Conduits	Appartement 3ème étage Cuisine partie droite			D005			
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante						
151	Conduits de fluides / Conduits	Appartement 3ème étage Salle de bains partie droite			D006			
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante						
152	Conduits de fluides / Conduits	Appartement 3ème étage Salle de bains partie droite			D007			
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante						
165	Conduits de fluides / Conduits	Appartement 3ème étage Buanderie partie droite			D008			
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante						
178	Conduits de fluides / Conduits	Appartement 3ème étage Toilettes partie droite			D009			
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante						
179	Conduits de fluides / Conduits	Appartement 3ème étage Toilettes partie droite			D010			
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante						
200	Conduits de fluides / Conduits	Appartement RDC Atelier			D011			



ÉLÉMENT DE CONSTRUCTION		Localisation		Décision		EC	Préco	Photo	
N°	COMPOSANT / PARTIE	Local	Paroi	Nbre	Réf.				
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante							

#### APRES ANALYSE

Néant

## ANNEXES

### Notice d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épandements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.





Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

### Rapports précédemment réalisés

Néant

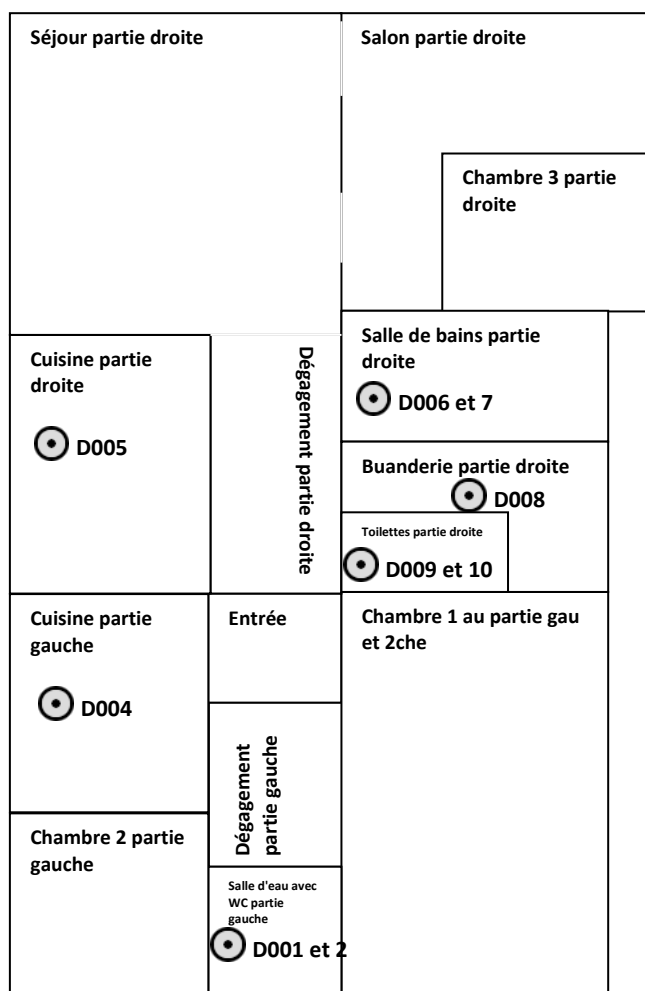
### Plans et croquis

- Planche 1/3 : Appartement - 3ème étage
- Planche 2/3 : Appartement - Entresol du 2ème au 3ème étage
- Planche 3/3 : Appartement - RDC

Légende				
	Sondage		Zone amiantée	Chaque pictogramme est accompagné d'un identifiant qui correspond : Au numéro de l'élément de construction, pour les zones et les éléments amiantés ; À la référence du prélèvement ou du sondage, pour les prélèvements et les sondages.
	Prélèvement		Élément amianté	

<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 8 rue des Lavoirs 30110 LA GRAND COMBE	
<i>N° dossier:</i> 2017-06-0476				
<i>N° planche:</i> 1/3	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Appartement - 3ème étage	

Document sans échelle remis à titre indicatif




<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>	<i>Adresse de l'immeuble:</i> 8 rue des Lavoirs 30110 LA GRAND COMBE
<i>N° dossier:</i> 2017-06-0476	
<i>N° planche:</i> 2/3   <i>Version:</i> 1   <i>Type:</i> Croquis	
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic	<i>Bâtiment – Niveau:</i> Appartement - Entresol du 2ème au 3ème étage

Document sans échelle remis à titre indicatif

Toilettes extérieur	Balcon
---------------------	--------

<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 8 rue des Lavoirs 30110 LA GRAND COMBE	
<i>N° dossier:</i> 2017-06-0476				
<i>N° planche:</i> 3/3	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Appartement - RDC	

Document sans échelle remis à titre indicatif

<b>Remise</b>   D011	<b>Cave en sous-sol</b>
<b>Garage</b>	

## Attestation d'assurance

Police n°49 366 477 - Adhérent GS n°146816

### Attestation d'assurance



Allianz Responsabilité Civile Activités de Services

La Société d'Assurances, Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé, 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex certifie que :

**DOMITIA EXPERTISES**  
**Laurence CASSAGNE**  
 442 avenue Jean Prouvé  
 Forum ACTIPOPUS - Bâtiment D2 - 2ème étage  
 30900 NIMES

est garanti(e) par le contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit sous le numéro 49.366.477.

Le contrat a pour objet de :

- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant lui incombent en raison des dommages garantis causés aux tiers, dans le cadre de ses activités assurées par le présent contrat et à concurrence des limites figurant au chapitre « Montants des garanties et des franchises » dudit contrat, à savoir :

Evaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA)

Diagnostic amiante avant vente

Dossier amiante parties privatives (DAPP)

Diagnostic amiante avant travaux ou démolition

Compte rendu après travaux de retrait de MPCA

Exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Recherche de plomb avant travaux

Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes

Etat parasitaire - Diagnostic Miroites

Etat de l'installation intérieure de gaz

Diagnostic de performance énergétique (DPE) individuel

Diagnostic de performance énergétique (DPE) immeubles et bâtiments autres qu'habitation

Etat de l'installation intérieure de l'électricité, parties privatives et parties communes

Lot Carrez

Etat des Risques Naturels, Miniers et Technologiques (ERNMT)

Millèmes de copropriété, tantièmes de charges

Diagnostic Technique SRU (DTI)

Constat logement décent

Prêt conventionné - Normes d'habitabilité

Diagnostic mètreage habitable - Relevé de surfaces

Plans et croquis à l'occasion de toute activité de conception

Etat des lieux localif

Indilométrique

Relève de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation

Détermination de la concentration de plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Réalisation des observations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Etude en Rénovation Énergétique

Assainissement autonome et collectif

La présente attestation est délivrée pour la période du 01 Janvier 2017 au 31 décembre 2017 et sous réserve du paiement de la cotisation émise ou à émettre.

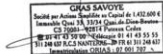
Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat.

Il constitue une présomption d'application des garanties, mais ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à La Défense, le 21 décembre 2016

Pour Allianz



Allianz I.A.R.D.  
 Entreprise régie par le Code des Assurances  
 Société anonyme au capital de 991 967 200 euros

Siège social  
 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex  
 542 110 291 RCS Nanterre

## Certifications

**BUREAU VERITAS Certification**

**Certificat**  
 Attribué à  
**Monsieur Serge MARINO LICATA**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des articles relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271-1 du Code de la Construction et de l'habitation et relatifs aux critères de compétences des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostic techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante	Arrêté du 21 novembre 2009 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les environnements bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	11/12/2013	10/12/2018
DPE sans mention	Arrêté du 18 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attribution de prime en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	11/12/2013	10/12/2018
Electricité	Arrêté du 9 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	14/01/2014	13/01/2019
Gas	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	14/01/2014	13/01/2019
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	14/01/2014	13/01/2019
Termites métropole	Arrêté du 20 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	11/12/2013	10/12/2018

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : [www.bureauveritas.fr/certification-dtq](http://www.bureauveritas.fr/certification-dtq)

Date : 16/01/2014  
 Numéro de certificat : 2664631

Jacques MATILLON  
 Directeur Général

*P. J. J. J.*

BUREAU EN CHARGE : Bureau Veritas Certification France - 80, avenue du Général de Gaulle - 92088 Paris La Défense  
 BUREAU SNETTEUR : Bureau Veritas Certification France - 41, chemin des Papayes - 39118 - 68573 Dairies Cedex

**cofrac**  
 CERTIFICATION DE PERSONNES  
 ACCRÉDITÉE EN 2016  
 974 0087  
 www.cofrac.fr

## Attestation d'indépendance

« Je soussigné Laurence CASSAGNE, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
  - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
  - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

